



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 84119

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conclusions du rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat sur la situation des femmes au sein de notre outil de défense. Ce rapport souligne que les femmes sous-officiers, qui servent jusqu'à la limite supérieure de leur grade, n'envisagent généralement pas de reconversion à l'issue de leur carrière militaire. Il lui demande de lui indiquer si dans le cadre de la politique de ressources humaines des armées et plus particulièrement du service de la promotion sociale, une action pourrait être envisagée afin d'encourager et de favoriser la reconversion des femmes sous-officiers.

Texte de la réponse

Le statut général des militaires garantit à ceux qui quittent l'état militaire les moyens d'un retour à une activité professionnelle dans la vie civile. La reconversion, axe majeur de la politique des ressources humaines du ministère de la défense, constitue ainsi un élément indissociable du parcours professionnel des militaires : les militaires de carrière ou sous contrat peuvent bénéficier, d'une part, de dispositifs d'évaluation et d'orientation professionnelle destinés à préparer leur retour à la vie civile et, d'autre part, à condition d'avoir accompli au moins quatre ans de service, d'une formation professionnelle ou d'un accompagnement vers l'emploi. Le taux de reclassement des militaires, rapportant le nombre de militaires reclassés dans l'année à l'ensemble des militaires ayant quitté le service et suivi par l'agence de reconversion de la défense, s'est établi à 64 % en 2014. Dans ce contexte, les femmes sous-officiers ayant atteint la limite supérieure de leur grade et bénéficiant d'une pension militaire à effet immédiat sont proportionnellement moins nombreuses que leurs homologues masculins à souhaiter engager une nouvelle carrière dans le secteur civil, alors qu'elles peuvent prétendre aux mêmes aides et bénéficient de la même information que les hommes s'agissant de l'existence et du fonctionnement du dispositif de reconversion. Dans le domaine de la reconversion, le ministère de la défense concentre prioritairement ses efforts sur le soutien des militaires féminins et masculins, de tout grade, qui ont le plus besoin d'une aide pour retrouver un emploi.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84119

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5104

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7748